



Place de la Mairie
75150 Voulmentin
05 49 80 22 28
www.voulmentin.fr
mairie@voulmentin.fr

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} JUIN 2026.

Le premier juin deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : **ARNAULT** Fabrice, **BAZANTAY** Anaïs, **BERTRAND** Sylvain, **BESNARD** Sophie, **CHIRON** Christelle, **COTILLEAU** Céline, **GARNIER** Maryline, **GEINDREAU** Freddy, **HENRY** Stéphanie, **JOUBERT** Michel, **LAUNAY** Marc, **MANDE** Ludivine, **POUPARD** Jacques.

Etaient absents excusés : **BESNARD** Guillaume, **BROTHIER** Evelyne

Secrétaire de Séance : **BAZANTAY** Anaïs

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

1) Indemnités de gardiennage Eglise

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant pour l'année 2026 de l'indemnité de gardiennage église. En effet, la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précise que le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet de revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 a rappelé ce principe.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, à compter du 1^{er} janvier 2024, est de 503.42 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Mme le Maire rappelle que la commune de Voulmentin possède deux églises, une dans chaque quartier mais que l'église de Saint Clémentin est fermée depuis courant 2024, suite au diagnostic établi par l'architecte du patrimoine et que les clés ont été rendues. Une seule personne est chargée du gardiennage de l'église, quartier de Voultegon.

La personne chargée du gardiennage de l'église, quartier de Voultegon, procède à des visites plus rapprochées du fait qu'elle contient un orgue de valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'allouer :

- A Madame NAULT Myriam, pour le quartier de Voultegon, la somme de 503,42 €
- Autorise Madame le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.

2) Tarif cantine et pique-nique fin d'année

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société JM Restauration décide d'augmenter ses tarifs pour la période 2026-2027. Ceux-ci entreront en vigueur le 1er septembre 2026.

Les membres du Conseil Municipal accepte à l'unanimité la révision du prix du repas de cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et une abstention le prix du repas de cantine à 3,95€ pour les enfants de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le prix à 4,15€ pour les enfants hors commune mais déjeunant au restaurant scolaire communal.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir dans cette affaire.

Madame le Maire propose de renouveler le pique-nique de fin d'année avec la cantine, le dernier jour d'école soit le jeudi 2 juillet 2026. Le Conseil Municipal approuve l'évènement, ce moment festif est très apprécié des enfants et des accompagnants. Les membres du Conseil municipal sont invités à participer à ce pique-nique.

3) OGEC Saint Jean

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission école à rencontrer l'OGEC. Une présentation des comptes allégée de l'OGEC depuis 2017 jusqu'à ce jour à été faite afin d'expliquer la situation financière.

Madame le Maire rappelle que l'OGEC est une association loi 1901 qui n'a pas vocation à faire des bénéfices.

Pour sa part, la commune verse la rétribution obligatoire tous les ans.

Une discussion pourrait être engagée sur le tarif de location.

La commission école doit se réunir afin de discuter de la convention.

4) Elections sénatoriales

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026 à NIORT.

Les sénateurs sont élus par les grands électeurs issus des Conseils municipaux. Toutes les communes doivent élire les délégués et suppléants obligatoirement le vendredi 5 juin 2026.

Les résultats doivent parvenir à la sous-préfecture de Bressuire avant 20H.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, les délégués titulaires et suppléants doivent être élus au sein du Conseil municipal.

Dans les communes nouvelles créées avant 2014, la détermination du nombre de délégués et de suppléants s'effectue selon les règles de droit commun à savoir en fonction du seuil de la population.

Madame le Maire confirme que pour la commune de Voulmentin, il convient d'élire 3 délégués et 3 suppléants avec respect de l'alternance.

Le Conseil Municipal, se tiendra donc le 5 juin à 17H30 – Salle de la Mairie

5) L'habitat inclusif

Madame le Maire informe que le département aide pour créer des habitats inclusifs.

C'est un ensemble de 5 à 6 logements avec des espaces communs, réservés aux personnes en situation de handicap ou personnes âgées autonomes. Des aides de l'Etat sont possible.

La commune pour se faire doit disposer de terrain afin d'y faire une construction de plein pied.

Le Conseil municipal trouve l'idée intéressante.

Cependant, Monsieur ARNAUD Fabrice souligne que concernant la commune, il y a à ce jour 2 obstacles :

- 1 : pas de service médical et commerces à proximité
- 2 : le dossier Eglise qui va prendre beaucoup de temps et demander un investissement lourd.

Le Conseil municipal décide de garder l'idée qui sera revu plus tard par la commission bâtiment.

6) Formation des élus

Madame le Maire informe les Conseillers qu'il est possible de suivre des formations pour élus.

Madame CHIRON Christelle souhaite faire la formation Financement et Budget collectivité qui se tiendra le 7 juillet 2026 à Saint Maixent. Le coût de cette formation s'élève à 160 € et 17€ de repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la demande de Madame CHIRON Christelle et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

7) Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un devis a été signé avec l'ADAPEI pour soulager les employés municipaux qui ont quelques soucis de santé en ce moment.

Ce devis concerne :

- 1) Tonte et débroussaillage 1 fois par mois pendant 5 mois pour :
 - Squares des Cèdres
 - Square Marie Magdeleine Davy
 - Salle de la Tour
 - Salle St Sébastien
 - Terrain de jeux quartier Voultegon
 - Mini-golf partie haute
- 2) Débroussaillage 2 passages :
 - Bois du mini-golf

Réunions des commissions :

La commission Finances se réunira le mercredi 10 juin à 20H afin de discuter des subventions aux associations.

La commission enfance se réunira le 24 juin à 20H

La commission Ressources Humaines se réunira le 25 juin à 20H

Madame le Maire demande s'il y a des questions diverses.

N'ayant aucune manifestation et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 6 juillet à 20H.

